



ALLOCATIONS FAMILIALES : QUELS DROITS ET QUELS MONTANTS ?

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Distribuées par les caisses d'allocations familiales et les caisses de mutualité sociale agricole, ces aides financières sont versées mensuellement aux familles dès la naissance d'un second enfant. En 2017, 4 899 700 foyers en ont bénéficié pour un montant total versé de 12,2 milliards d'euros.

QUI EN BÉNÉFICIE ?

Tous les ménages qui :

- ont au moins deux enfants à charge de moins de 20 ans ;
- résident en France ;
- ont un titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

À noter : les allocations familiales peuvent être versées dès le premier enfant si vous habitez dans un département d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion).

COMMENT SONT-ELLES CALCULÉES ?

Elles sont calculées en fonction du revenu des parents et du nombre d'enfants à charge (tableau ci-contre). Pour 2019, c'est le revenu net catégoriel de 2017 qui est pris en compte pour l'examen des droits. Les allocations familiales sont majorées lorsque l'enfant atteint 14 ans (à partir du mois civil qui suit son anniversaire).

COMBIEN DE TEMPS PEUT-ON EN BÉNÉFICIER ?

Elles sont perçues jusqu'aux 20 ans de l'enfant à charge. Quand il n'y a plus qu'un seul enfant de moins de 20 ans à charge, elles sont interrompues à la fin du mois précédant.

QU'EST-CE QUE L'ALLOCATION FORFAITAIRE ?

Quand un enfant atteint 20 ans, il n'est plus compté comme enfant à charge au sein du foyer. Pour une famille d'au moins

trois enfants, la baisse des allocations peut être importante. Afin d'atténuer cet effet, une allocation forfaitaire provisoire est versée jusqu'au mois précédent le 21^e anniversaire de l'enfant. Elle est versée :

- si l'enfant de 20 ans vit encore au sein du foyer de l'allocataire ;
- si l'enfant de 20 ans ne perçoit pas un revenu professionnel supérieur à 932,29 € ;
- si le mois précédant ses 20 ans, les allocations familiales ont été versées pour au moins trois enfants.

ALLOCATIONS FAMILIALES	RESSOURCES 2017 (PLAFONDS)		
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Pour 2 enfants	≤ 68 217 €	≤ 90 926 €	> 90 926 €
Montant	131,16 €	65,59 €	32,79 €
Pour 3 enfants	≤ 73 901 €	≤ 96 610 €	> 96 610 €
Montant	299,20 €	149,60€	74,81€
Pour 4 enfants	≤ 79 585 €	≤ 102 294 €	> 102 294 €
Montant	467,25 €	233,63 €	116,81 €
Par enfant en plus	+ 5 684 €	+ 5 684 €	+ 5 684 €
Montant par enfant en plus	+ 168,05 €	+ 84,02 €	+ 42,01 €